

**Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole
de Lyon**

**Tableau récapitulatif des décisions en recours d'attribution de plans de
chasse individuels
Campagne 2026-2027**

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 425 – 6 à L. 425 – 13 et R. 425 – 1 – 1 à R. 425 – 17 du code de l'environnement, le président de la fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon a pris les décisions individuelles d'attribution de plan de chasse suivantes :

Matricule	Demandeur	Unité de gestion	Communes du territoire de chasse concerné	CHI	JCH
690096	IRIGNY	OUEST LYONNAIS	IRIGNY	1	
690174	RILLIEUX LA PAPE	NEUVILLE	RILLIEUX LA PAPE	2	
690264	VAUXRENARD	CLUNISOIS	VAUXRENARD	2	2
690333	ST LAURENT CHAM- Château de Chamousset	MONTS DU LYONNAIS OUEST	ST LAURENT DE CHAMOUSSET, BRULLIOLES, LONGESSAIGNE, MONTROTTIER, ST CLEMENT LES PLACES	1	1